

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

*Direction régionale et interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement
Île-de-France*

Bobigny, le 08/10/19

Unité Départementale de la Seine-Saint-Denis

Service Urbanisme Réglementaire et Bâtiment

Pôle Bâtiment Accessibilité

A l'attention du

SERVICE URBANISME DE NOISY-LE-SEC

De la Mission Accessibilité

Objet : AT.093.053.19B.0023 liée au PC 093 053 19B 0011 / APH 19-0621

Suite au groupe de travail, le dossier fera l'objet d'une proposition d'avis défavorable, pour faute de(s) élément(s) suivant(s) :

- dans la notice de la piscine, préciser les moyens mis en place pour qu'une PMR puisse aller dans le sauna et dans le hammam en toute sécurité (moyens d'appel, vigilance humaine).

Afin de lever le **31/10/19** à la sous-commission accessibilité la proposition de l'avis défavorable, il serait souhaitable que des pièces complémentaires ou plans modifiés soient transmis le **24/10/2019 (dernier délai)** au secrétariat de la sous-commission après passage en Mairie pour enregistrement.